



## Décision de désignation du jury de la consultation architecturale

n°.....

### LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu l'article 35 et l'article 103 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;

### Décide

#### Article 1 : Le Président du jury de la consultation architecturale

La présidence du jury de la consultation architecturale n° .....  
ayant pour objet ..... dont l'ouverture des plis est prévue le ..... à ... heure,  
sera assurée par :

- Nom ..... ou fonction .....

En cas d'absence ou empêchement du président, la suppléance sera assurée par

- Nom ..... ou fonction .....

#### Article 2 : Les représentants du maître d'ouvrage

Sont désignés membres représentant le maître d'ouvrage dans le **jury de la consultation architecturale** n° .....sus visé , les personnes citées ci-après :

1)Nom ..... ou fonction .....

- Nom ..... ou fonction .....

En cas d'absence ou empêchement de ces deux membres, la suppléance sera assurée respectivement par :

- Nom ..... ou fonction .....

- Nom ..... ou fonction .....

2)Nom de l'architecte : .....

#### Article 3 : il s'adjoint au **jury de la consultation architecturale** à titre consultatif :

Toute autre personne, expert ou technicien, dont la participation est jugée utile.

